

CHARTRE DES PARENTS



LES PARENTS NE PEUVENT PAS :

EN COMPETITION :

Contester un Officiel

Agresser physiquement ou verbalement autrui

Juger négativement les nageurs

Coacher les nageurs (Les nageurs doivent appliquer les consignes et développer leur propre capacité à prendre des décisions)

EN TOUT TEMPS :

Accéder aux vestiaires (sauf autorisation des éducateurs : aide permise pour les moins de 10 ans)

Détourner l'attention de l'enfant parfois si difficile à obtenir

Avoir une attitude discriminante

Nuire de par leur comportement à l'image du club

S'engager à respecter le règlement intérieur signé en début de saison

LES PARENTS PEUVENT :

Echanger sportivement avec l'éducateur dans les limites imposées (il n'est pas du rôle des parents de juger du niveau des enfants par respect et risque de désobligence)

Encourager depuis les gradins ou la zone spectateur, valoriser le pratiquant, l'équipe et saluer la performance des nageurs adverses.

Soutenir les ambitions des nageurs.

Participer aux trajets, s'inscrire dans une démarche bénévole, officier lors des compétitions

Participer à la cohésion du groupe et soutenir les valeurs du club (Respect, courage, travail, plaisir, performance).

Aider sportivement leurs enfants en dehors des séances d'entraînement et rencontres sportives.

Proposer toute action amenant convivialité et unité de groupe entre parents et enfants.

En cas de non-respect de la charte par les parents, ces derniers exposent leurs enfants aux sanctions prévues dans le règlement intérieur allant de la suspension d'entraînement jusqu'à la convocation par la commission disciplinaire. L'ambition d'Annemasse Natation est de ne jamais à avoir à appliquer ces sanctions et de créer les conditions d'épanouissements optimales pour la pratique sportive.